

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par

Mme Troallic et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

RAPPORT

Compléter la première phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« , de santé et d'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'insister sur deux autres secteurs très importants pour la politique française de développement en les citant explicitement.